

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1200 du 14 novembre 1949 :

n° 1200

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1949

Date de publication
14 novembre 1949

Date du numéro
30 novembre 1949

TEXTE INTÉGRAL

Est désigné comme traducteur assermenté près le tribunal du Charia de Djibouti, pour l'année 1949 : M. Ahmed, Saleh, citoyen français de statut personnel, race arabe, commerçant. M. Ahmed Saleh prêterà le serment prévu par la loi devant le tribunal de 1er instance.